

MAIRIE DE MARCHASTEL

DEPARTEMENT : LOZERE

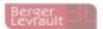
ARRONDISSEMENT : Mende

CANTON : Aumont-Aubrac

Envoyé en préfecture le 14/04/2015

Reçu en préfecture le 14/04/2015

Affiché le



ID : 048-214800914-20150413-12_13_14_15_4-DE

Nombre

de conseillers en exercice	7
de présents	5
de votants	5

N° 12/2015

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
du 13/04/2015**

OBJET : VOTE DU TAUX DES 4 TAXES

L'an deux mille quinze et le treize avril à 14 heures, le Conseil Municipal de la commune de MARCHASTEL, étant réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Eric MALHERBE.

Étaient présents : MMs Eric MALHERBE, Nicolas BOISSONNADE, Roger BRUN, Jacques THIOT, Urbain VIGIER.

Étaient absents : MMs Valérie CHAYLA, Nicolas PERRET.

Il est procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général de Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Mr Roger BRUN ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de voter le taux des quatre taxes locales pour l'année 2015.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide de ne pas modifier les taux des taxes pour l'année 2015 :

‣ Taxe d'habitation	7.58
‣ Taxe foncière (bâti)	5.21
‣ Taxe foncière (non bâti)	57.99
‣ CFE	18.64

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures des membres présents

Pour extrait conforme au registre
Fait à MARCHASTEL le 13/04/2015
Le Maire





ETAT DE NOTIFICATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2015

I - RESSOURCES FISCALES A TAUX CONSTANTS

Bases d'imposition effectives 2014	Taux d'imposition communaux de 2014	Taux d'imposition plafonnés 2015	Bases d'imposition provisionnelles 2015	Produits à taux constants (col.4 x col.2 ou col.3)
Taxe d'habitation.....	7,58	>>>	66 600	5 048
Taxe foncière (bâti).....	5,21	>>>	48 500	2 527
Taxe foncière (non bâti).....	57,99	>>>	20 300	11 772
CFE.....	18,64	>>>	5 300	988
Bases de taxe d'habitation relatives aux logements vacants : >>>				Total : 20 335
Bases de taxe d'habitation sur les résidences secondaires : >>>				

II - DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

30213
 Produit nécessaire à l'équilibre du budget

1. PRODUIT DES TAXES DIRECTES LOCALES ATTENDU POUR 2015

Produit taxe additionnelle FNB -
 Versement GIR +
 Prélèvement pour le FSRIF +
 TASCOM = 20 335
 Produit attendu de la fiscalité directe locale (à reporter colonne 7)

2. CALCUL DES TAUX 2015 PAR APPLICATION DE LA VARIATION PROPORTIONNELLE

Taux de référence de 2014 (col.2 ou 3)	Produit attendu	COEFFICIENT DE VARIATION PROPORTIONNELLE	Taux de référence 2015 (col.6 x col.8)	3. TAUX VOTES	Bases d'imposition provisionnelles 2015	Produit correspondant (col.10 x col.11)
Taxe d'habitation.....	7,58		7,58	7,58	66 600	5 048
Taxe foncière (bâti).....	5,21		5,21	5,21	48 500	2 527
Taxe foncière (non bâti).....	57,99	= 1,000000	57,99	57,99	20 300	11 772
CFE.....	18,64	(6 décimales)	18,64	18,64	5 300	988

La diminution sans lien des taux a-t-elle été décidée en 2015 ? (indiquer OUI/NON dans la cellule ci-contre) :

A MENDE le 06 MARS 2015
 Le DIRECTEUR DEP. DES FINANCES PUBLIQUES
 JOSEPH JOCHUM

A Marchastel le 13/04/2015
 Le maire,
 (Signature)

MINISTÈRE DES FINANCES
 ET DES COMPTES PUBLICS

FEUILLET A RETOURNER AUX SERVICES PREFECTORAUX EN TROIS EXEMPLAIRES, ACCOMPAGNE DE LA DELIBERATION DE VOTE DES TAUX

Envoyé en préfecture le 14/04/2015
 Reçu en préfecture le 14/04/2015
 Affiché le
 ID : 048-214800914-20150312_13_14_15_4-DE